

# Mission d'Accueil et d'Information des Associations (MAIA)

*Outils*

La Mission d'Accueil et d'Information des Associations (MAIA) du Finistère est un réseau de partenaires au service des associations auquel appartient le RESAM.

La MAIA propose un service gratuit et de qualité aux bénévoles et responsables associatifs afin d'améliorer l'information et l'accueil des associations, de mieux informer et conseiller, en mettant à la disposition des usagers un certain nombre d'outils techniques.

## Quelles sont les missions de la Maia ?

Créée en application de la circulaire du 1er Ministre du 22 décembre 1999 relative aux relations de l'Etat avec les associations dans chaque département, la Maia du Finistère a pour missions :

- . accueillir et écouter les créateurs, les responsables et les bénévoles d'associations, quel que soit leur secteur d'activités, et toute personne intéressée par une démarche associative
- . informer et conseiller sur l'ensemble des questions qui touchent aux associations
- . offrir aux associations des lieux de renseignements, de documentation et d'orientation
- . assurer la diffusion d'outils d'information à l'intention des bénévoles et des dirigeants d'association : guides pratiques, plaquettes, brochures, annuaires, sites, .
- . contribuer à prévenir les difficultés que peuvent rencontrer les associations
- . organiser des formations pour les bénévoles et les dirigeants
- . soutenir les dynamiques locales inter-associatives en construisant les partenariats pertinents, notamment en liaison avec les collectivités locales

La Maia a pour but la promotion et le développement de la vie associative, et le soutien à l'engagement bénévole.

## Qui compose la Maia ?

Placée sous la responsabilité de la Déléguée Départementale à la Vie Associative (DDVA), la MAIA est un réseau départemental de compétences et de personnes ressources composé de correspondants d'associations, des services de l'État ou de services publics, et des Points d'appui associatifs de proximité (lieux d'information ouverts au public). C'est tout l'intérêt de ce réseau que de disposer d'un interlocuteur "associations" au sein de chaque services de l'état. Ainsi, après avoir pris contact avec l'un des points d'appuis généralistes, si votre question est très pointue, nous pourrons vous orienter vers l'une ou l'autre des administrations en allant toquer à la bonne porte.

## Comment bénéficier de l'aide du réseau de la Maia ?

3 solutions s'offrent aux associations :

- S'adresser à la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités et demander la Maia.
- Prendre contact par téléphone, par fax ou par mail avec l'un des Points d'appui de la Maia. Ce sont des lieux d'information, de documentation et de conseil qui accueillent également sur rendez-vous, et qui sont souvent organisateurs de formations pour les bénévoles et les dirigeants d'associations. Ils travaillent en étroite relation avec les correspondants des administrations et des services compétents.
- Appeler le correspondant-association de l'administration directement concernée par la question qui se pose à l'association (fiscalité, droit du travail, obligations sociales d'un employeur, réglementation particulière, autorisation, déclaration, agrément, subvention, projet ou action relevant de cette administration.).

Les prestations du réseau de la Maia sont gratuites, à l'exception des formations pour lesquelles une participation aux frais pédagogiques est parfois demandée.

[RESAM](#)

7, place du Dossen 29600 MORLAIX

T : [02 98 88 00 19](tel:0298880019)

2D, voie d'accès au port 29600 MORLAIX

T : [02 98 63 71 91](tel:0298637191)

M : [contact@resam.net](mailto:contact@resam.net)